

Communiqué n° 45 du 4 décembre 2008

Psychiatrie : ce que le Président ne nous dit pas !

Les annonces faites par le président de la République à Antony, le 2 décembre 2008, portent sur deux aspects essentiels que sont l'investissement et l'hospitalisation sans consentement.

- **30 millions d'euros pour la sécurisation des établissements et 40 pour les unités pour malades difficiles (UMD).**

Il n'est pas précisé d'où vient l'argent. S'agit-il d'enveloppes supplémentaires, ou ces priorités viennent-elles en substitution d'autres actions ? Si oui, lesquelles ?

Quant aux 22 millions de fonctionnement, ils vont et viennent dans le texte du discours, pour disparaître en fin de course.

S'agit-il de poursuivre le plan d'investissement prévu au plan de santé mentale et prenant fin en décembre 2008 ?

- **La réforme de la loi du 27 juin 1990 portant sur les hospitalisations sans consentement.**

Non seulement cette réforme est nécessaire mais les travaux étaient largement engagés.

En 2006, le ministre de l'Intérieur avait introduit six articles sur ce sujet dans un projet de loi relatif à la prévention de la délinquance, pour les retirer ensuite face aux réactions des professionnels de la psychiatrie.

Pour la CFDT Santé-Sociaux, il serait inopportun d'envisager de reprendre aujourd'hui ces articles dans une nouvelle loi. En effet, l'amalgame entre pathologie psychiatrique, délinquance et insécurité n'est pas acceptable.

La CFDT Santé-Sociaux demande des précisions sur les moyens et leur origine et la réouverture des travaux sur la réforme de la loi de 90 avec tous les professionnels concernés et pas exclusivement les médecins et les directeurs !

Contact presse : Secrétariat général - 01.56.41.52.29